



Séance du 09 septembre 2026
Délibération n°60-09092026

OBJET : Approbation Convention relative à l'intervention de bénévoles dans le cadre des séjours EDI

Monsieur Bernard BEDOUET, membre du Conseil d'administration, étant directement concerné par le présent sujet en qualité de bénévole participant à un séjour EDI, quitte la salle avant son examen et ne prend pas part aux échanges ni au vote.

Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, Vice-président délégué à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, rappelle aux membres du Conseil d'administration que, dans le cadre des séjours EDI, le CIAS peut faire appel à des bénévoles afin de contribuer à l'accompagnement des participants et au bon déroulement des séjours.

Afin d'encadrer ces interventions, il est proposé de formaliser une convention de collaboration occasionnelle bénévole du service public entre le CIAS du Pays de Craon et chaque bénévole intervenant dans ce cadre. La convention précise notamment :

- la nature et l'objet de l'intervention du bénévole ;
- la durée et les conditions de présence ainsi que les missions confiées et les consignes données par l'agent référent du CIAS ;
- les droits et obligations applicables au bénévole, notamment les principes de laïcité, de neutralité, de probité et de dignité ;
- l'absence de rémunération au titre de l'intervention bénévole ;
- les conditions de prise en charge des éventuels déplacements effectués pour les besoins de la mission ;
- les conditions d'assurance et de responsabilité applicables pendant la période d'intervention ;
- les modalités de résiliation de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres prenant part au vote, décide de :

→ **VALIDER** la convention relative à l'intervention de collaborateurs occasionnels bénévoles du service public dans le cadre des séjours EDI ;

→ **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions individuelles avec les bénévoles concernés ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Nombre de membres en exercice :28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés :24

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 09 septembre 2026

Vote :

POUR :24

Le Président

CONTRE :00

Christophe LANGOUET

ABSTENTION :00

Président





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 09 septembre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 04 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

PRESENTS :

- BEDOUET Bernard,
- BREHIN Colette,
- BROSSARD Christine,
- COUËFFÉ Dominique,
- DAMOUR Anne-Marie,
- DEMENAIIS Marie-Hélène,
- EVAIN Christelle,
- FERRAND Héliéna,
- GADBIN Geneviève,
- GARBE Pascale,
- GAUBERT Jean-Eudes,
- GOHIER Odile,
- GOHIER Hélène,
- JOUFFLINEAU Chantal,
- LANGOUET Christophe,
- LE GUENNEC Aurélie,
- LUZU Ludovic,
- MANCEAU Laurence,
- MARTIN-FERRÉ Nadine,
- RESTIF Vincent,
- TESSIER Jean-Pierre,
- TISON Hervé,
- VANDEWINKEL Laurence

EXCUSÉS :

- Mme MAHIER Aurélie,
- GERARD Jean-François,
- KULIK Marie-Gabrielle
- ROGER-COUSIN Priscilla donne pouvoir à Mme Manceau Laurence
- GUIARD Philippe donne pouvoir à M RESTIF Vincent